

Appel à projets "Jumelages-résidences en EAC" - Procès-verbal.

Lancés par la DRAC de Normandie en partenariat avec les DSDEN, la Région Académique et les 5 départements normands, l'appel à projets Jumelages-résidences en EAC offre aux établissements scolaires de la maternelle à l'enseignement supérieur et aux organismes de formation la possibilité d'accueillir des artistes, des professionnels de la culture ou des médias et de l'information en résidence d'action culturelle durant une année scolaire.

Les commissions réunies les 12,19, 21, 22, 27 et 28 mai 2026 pour l'examen de 156 dossiers ont rendu 113 avis favorables et 43 avis défavorables.

Les subventions indiquées dans le relevé de décisions seront versées au partenaire artistique. Les services financiers de la DRAC pourront, si besoin, demander des pièces administratives complémentaires via la plateforme démarches numériques.

Certains projets sont susceptibles de bénéficier de co-financements. Les DSDEN, la DRAAF ou les Départements prendront directement contact avec les établissements scolaires ou les partenaires artistiques pour indiquer leur participation.

Votre conseiller(e) Action Culturelle se tient à disposition pour échanger sur le résultat de ce jury.

- ✓ Pour l'Eure et l'Est du Calvados contactez **Bruno Ponsonnet** à l'adresse suivante : bruno.ponsonnet@culture.gouv.fr
- ✓ Pour la Communauté Urbaine de Caen la Mer et l'Orne, contactez **Marielle Stinès** à l'adresse suivante : marielle.stines@culture.gouv.fr
- ✓ Pour la Manche et l'Ouest du Calvados, contactez **Hélène Langlois** à l'adresse suivante : helene.langlois@culture.gouv.fr
- ✓ Pour la Seine-Maritime, contactez **Caroline Renault** à l'adresse suivante : caroline.renault@culture.gouv.fr